



Le pere de ma fille ne veut pas passé devant le juge

Par **marynelly**, le **03/07/2011** à **10:45**

Bonjour,

je suis maman d une petite fille de deux ans et demi. je suis separee de son pere depuis 4 mois. depuis sa naissance il ne s en ai pas bocoup occupee. il et portugais et nous vivions en france. il et partit au luxembourg pour le moment et vit dans un hotel la bas. depuis 4 mois il a vu sa fille 2 fois. il na rien proposee pour m aider financierement pour elle. je lui ai parle que j envisageai de passee devant le juge car je vais demenager en belgique. (ce qui aurai pu l arrangee pour sa fille elle aurai ete qua 10 min de cher lui). il ma fait comprendre qu il etait hors de question de passe devant le juge tant qu il avai sa paie luxembourgeoise et qu il contai repartir au portugal au mois de septembre reprendre ses etude.. que puis je faire? il ne va pas s en occupee penden 4 ans et revenir comme sa ? merci pour votre reponse

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **12:08**

Ce n'est pas lui qui décide. Vous faites une requête au JAF pour demander une pension alimentaire